

# **Mandat du GT Agriculture et forêt de la Grande Région**

**2021 - 2022**

Le groupe de travail agriculture et forêt (GTAF) est sous la présidence française du Grand Est (GE) en 2021 et 2022. Cette présidence est tenue par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) GE, en collaboration avec les partenaires français : le Conseil régional GE et les Départements de la Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle en leur qualité de membres de la présidence française du Sommet de la Grande Région et la Chambre régionale d'agriculture GE (CRAGE) membre du GTAF.

Ce document est une base de concertation sur les modalités et axes de travail du GTAF, entre les partenaires français dans un premier temps puis avec les partenaires frontaliers dans un deuxième temps.

Ces propositions prennent en compte et répondent aux priorités stratégiques de la Présidence française du Sommet, présentées le 20 janvier 2021.

## **Organisation du travail proposée pour le GTAF**

Depuis la présidence sarroise, les réunions des acteurs « Forêts » sont distinctes de celles des acteurs « Agriculture », ce qui est pertinent car les membres concernés sont différents. Nous proposons de poursuivre cette organisation. Toutefois, un temps d'échange avec présentation synthétique et réciproque des actions menées parallèlement pourra être organisé (1 fois par an par exemple).

## **Proposition d'axes de travail pour le GTAF**

Les propositions d'actions recensées sont structurées selon les axes de coopération définis par les chartes grand-régionales de l'agriculture d'une part et de la forêt d'autre part. Un certain nombre de propositions est en continuité avec les actions actuellement menées par le GTAF. Les autres propositions représentent exhaustivement les volontés d'actions qui ont pu être exprimées par différents partenaires.

## **Elaboration d'une charte des zones rurales en Grande Région**

L'élaboration de la charte des zones rurales, déjà en cours durant la précédente présidence, fera l'objet d'échanges encore durant 2021 afin d'aboutir à une signature par tous les versants de la Grande Région. En amont, elle doit faire l'objet d'une consultation des autres groupes de travail de la Grande Région concernés par les enjeux traités.

## **Axes de travail sur les sujets d'agriculture et alimentation**

### **1. Echanger des informations**

A - Réalisation de cartographies sur des données agricoles (flux transfrontaliers d'animaux, surfaces en culture, maladies et pathogènes réglementés, faune sauvage, double activité des agriculteurs, éléments arborés). La réalisation d'un atlas pourra être envisagée sur la base des recensements agricoles récents des différents pays (préparation en 2021 pour une réalisation en 2022). Il est à noter la réalisation dans le cadre du projet AROMA de cartes SIG concernant les productions agricoles en Grande Région au regard de la demande de la restauration collective, les différents systèmes alimentaires durables en GR et les spécificités transfrontalières (en ligne sur site SIG – GR)

B - Poursuite des échanges sur les thématiques de santé animale, avec le renforcement du sous-groupe « gestion des maladies animales transfrontalières » (présidence de la Rhénanie-Palatinat), connexe au GTAF.

Les membres du GTAF propose d'associer à ce sous-groupe le laboratoire public vétérinaire et alimentaire de Meurthe-et-Moselle ainsi que l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses, organisme interdépartemental. Ce groupe pourra travailler en lien avec le groupe d'experts « santé animale » de la Conférence du Rhin supérieur et avec le territoire France-Wallonie-Vlaanderen. Les échanges pourront se baser notamment sur les actions suivantes :

- Renforcer la connaissance des structures impliquées dans la gestion des maladies animales et des chaînes d'alerte de chaque versant, grâce notamment à l'échange de contacts des référents.
- Partager des retours d'expériences de gestion des épizooties (ou autres maladies non incluses dans la catégorie A de la loi de santé animale (LSA) (règlement 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016)).
- Communiquer les informations officielles peu visibles hors des administrations nationales.

C - Poursuite des échanges sur les évolutions réglementaires et stratégiques des différents versants en termes de bien-être animal.

## **2. Se concerter**

A - Définition d'un protocole commun d'information entre pays sur les évolutions de foyers de maladies classées catégorie A (selon la loi Santé animale) dans un premier temps, puis des autres catégories, dans le but de mieux anticiper et ajuster les mesures de lutte (définir « Qui, quand, quoi, comment ? » et identifier un outil de traduction rapide).

B - Concertation sur la mise en application de réglementation sanitaire et la réglementation environnementale (européenne ou spécifique à chaque pays) sur le thème des échanges de sous-produits et de fertilisants (lisiers) afin de mieux cerner et prévenir les fraudes et infractions. Daniel Grosjean, correspondant régional (GE) et formateur interne au niveau national, se propose comme animateur pour ce thème. L'engagement de travaux sur ce thème peut nécessiter l'établissement de nouveaux contacts avec les administrations en charge dans chaque versant.

C - Concertation sur la réglementation des échanges transfrontaliers de carnivores, notamment vis-à-vis de la vaccination antirabique, pour favoriser une meilleure application des réglementations propres à chaque versant.

## **3. Préserver le système de polyculture élevage**

A - Participation, soutien et relai de communication à l'organisation des Journées internationales de la prairie (dimanche 3 octobre en Sarre pour l'édition 2021). Une réflexion commune pourra être menée pour structurer davantage l'organisation de cet événement sur le long terme.

B - Echanges sur les émergences de l'agroforesterie et de l'agrivoltaïsme au sol : réglementations, freins ou incitations dans les différents territoires de la Grande Région (proposition de la CRAGE). Participation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie & des Industries alimentaires (ENSAIA) en lien avec la préparation d'une conférence sur les conséquences environnementales du photovoltaïque au sol (proposition CD54).

C - Echanges sur les thématiques Bio-énergie et méthanisation (proposition CD55).

## **4. Appuyer des activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée**

A - Un temps d'échange spécifique est proposé au GTAF afin de présenter les outils mis en œuvre dans chaque versant dans l'objectif de soutenir la structuration de circuits alimentaires courts, locaux et transfrontaliers. Seraient notamment présentés : les premiers résultats du projet Interreg AROMA ainsi que les grandes lignes de l'organisme de structuration de l'approvisionnement transfrontalier en création. Le versant français pourra également présenter l'enquête sur l'approvisionnement local en restauration hors domicile dans le cadre de la loi EGALIM ainsi que les Projets alimentaires territoriaux, la filière foin. Par la

suite, des rencontres chez les acteurs territoriaux pourront être organisées. Ces échanges pourront permettre l'établissement de synergies transfrontalières sur le long terme. L'appui de Dorian Flipo, apprenti ingénieur agronome à la DRAAF GE, sera possible sur cette thématique.

B - Suivi des projets d'abattoirs transfrontaliers et établissements de traitement de gibiers sauvages en Grande Région.

C - Soutien à la préservation des prairies en lien avec la filière foin (proposition du département 54)

## **5. Encourager des projets**

A - Soutien à l'émergence de nouveaux projets à présenter au programme Interreg VI Grande Région et en phase avec les défis actuels et majeurs à relever par l'agriculture. En particulier, la résilience et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est une thématique d'échange et de travail à privilégier par le biais de projets transfrontaliers.

B - Soutien à l'organisation de rencontres transfrontalières entre la Grande Région, l'espace France-Wallonie-Vlaanderen et Conférence du Rhin supérieur de manière générale, et par exemple sur le thème de la qualité de l'air en lien avec les émissions agricoles (projet porté par la CRAGE et ATMO Grand Est, à destination des membres des groupes agriculture et environnement).

C - Soutien à la proposition de la CRAGE pour la création d'une plateforme structurante de coopération transfrontalière en matière de recherche agronomique et de transfert de références entre organismes de développement et de conseil en agriculture et forêt (sur l'exemple de l'ITADA dans le Rhin supérieur).

D - Soutien au projet TERRAF (Territoires Agroforestiers) pour la mise en place d'un observatoire de l'agroforesterie et la mise en place de territoires expérimentaux (proposition du CD54).

### Autres projets amis en cours :

AUTOPROT : accroissement de la compétitivité des exploitations laitières par l'amélioration de l'autonomie protéique.

Stratégies ExportViniGR : Faciliter les ventes de vins régionaux, vin et architecture

FRUGAL : valoriser les pertes et surplus alimentaires par un maillage de petits transformateurs (ex : conserverie)

DEFI-Laine : relancer une filière de valorisation locale de la laine produite en Grande Région

BIOVAL : Mise en place d'une filière de valorisation de drêches de brasserie dans un contexte d'économie circulaire

## **6. Promouvoir l'agriculture de la Grande Région et son image** (aspects culturels et touristiques, communication avec la société civile)

A - Promouvoir le réseau Grande Région des routes transfrontalières du Terroir pour la valorisation des produits agricoles locaux (proposition CD55), notamment du terroir de la Meuse et de la Moselle, route des vins de Moselle (Proposition Conseil Régional).

## **7. Assurer la mobilité des jeunes et des professionnels en agriculture**

A - Soutien au projet AgreeJob (favoriser l'emploi dans le secteur agricole en Grande région, aide méthodologique aux agriculteurs employeurs, encadrement des demandeurs d'emploi).

## **Axe de travail sur les sujets relatifs à la forêt**

-Identification d'un sous-groupe de partenaires dédié aux thématiques forestières au sein du GTAF contribuant à la mise en œuvre du projet de Charte forestière. Envisager d'inclure d'autres membres de la filière forêts-bois.

### **1. Echanger réciproquement des informations :**

A - Poursuite des échanges actuels sur la situation forestière dans chaque pays, autant sanitaire que sur le plan des aides et mesures mises en place pour la filière, selon les sujets d'actualité.

B - Organisation de rencontres d'experts et visites. L'événement prévu en 2020, annulé en raison de la crise sanitaire, pourra faire l'objet d'une reprogrammation (adaptation au changement climatique, gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique, prévention et gestion de crise). Les axes d'échanges pourront être des observations de terrain, des échanges de pratiques, du partage de travaux innovants, en lien avec la santé des forêts ou les méthodes de sylviculture. Ce type d'événement peut être l'occasion de rencontrer des propriétaires et gestionnaires forestiers concernés par ces problématiques.

Autres thèmes pouvant donner lieu à des rencontres d'experts :

- Techniques et méthodes de suivi sanitaire, notamment suivi par télédétection, LIDAR (intervention d'experts sur ces méthodes).
- Pathogènes et parasites forestiers (Contarinia, dépérissement du hêtre, etc.) communs aux forêts de la Grande Région.
- Surveillance biologique du territoire en ce qui concerne les organismes réglementé ou émergents (politique européenne SORE)
- Mise en place de placettes expérimentales au sein d'espaces naturels sensibles.

C - Echange sur les baromètres sylvo-sanitaires (standard européen), les protocoles de suivi dédiés en matière de surveillance sanitaire des forêts, les bases de données de chaque versant.

### **2. Se concerter, notamment en amont décisions politiques communautaires :**

A - Concernant la gestion de crises forestières et des risques pesant sur la forêt (sécheresse, Scolyte, etc.) : étude comparative des mesures mises en place (gestion de crise sanitaire ou économique, plan de relance) par chaque versant (situation à une date donnée, puis mise à jour annuelle). Ce travail peut être réalisé avec l'appui d'un stagiaire (IRA de Metz, AgroParisTech). Utilisation d'un outil numérique collaboratif à cette fin.

### **3. Soutenir les activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée**

A - Soutien aux pépiniéristes pour préparer un approvisionnement important dans le cadre de projets en lien avec les trames vertes et bleues (financement par le plan de relance dans le versant français) (proposition du CD54).

B – Actions de promotion des métiers de la filière forêt-bois sur le marché transfrontalier (proposition du CD55).

### **4. Encourager des projets de recherche, développement, innovation et vulgarisation**

A - Suivi et échange avec les partenaires du projet Interreg Regiowood II (Actions menées dans le cadre du projet : développement d'outils de monitoring de la forêt, adaptation des méthodes de régénération des forêts, accompagnement et incitation des propriétaires privés pour la gestion durable de leurs parcelles forestières).

B - Communication par le biais du réseau rural sur l'avancement des projets du Groupe Opérationnel du Partenariat Européen pour l'Innovation : projet FuturForEst porté par l'ONF par exemple (proposition du Conseil Régional GE).

C -Participation possible à un temps organisé par FIBOIS Grand Est lors des « assises de la forêt » pour réfléchir sur la perception du public et les attentes sociétales.

D - Valorisation, mobilisation de la cité des paysages (CD54), suivi du lancement du plan paysages et de plantations du département 54, du projet Territoire innovant à grande ambition (TIGA) « des hommes et des arbres, les racines de demain » porté par la métropole du Grand Nancy et Epinal et de la Charte Forestière de la Forêt de Haye (propositions CD54).

## **5. Initier et poursuivre les coopérations avec d'autres groupes de travail**

A - Meilleure information des membres du GTAF sur les travaux, comptes-rendus et sujets suivis par les autres GT, notamment GT Environnement (proposition Conseil Régional GE).

## **6. Formaliser des actions par des rencontres périodiques au moins une fois par an**